

VILLE DE MONTMÉLIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 -	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Sylvie COMPOIS (pouvoir à Yannick MUNIER), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET), Lucie TEIXERA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 08-07-2024/47

CONVENTION « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE »

Rapporteur : Emilie VITTON

Le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer le 12 février 2024 la convention : « notre école faisons là ensemble », dispositif visant la liberté d'innovation dans les projets pédagogiques des enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Pour mémoire, Le premier projet conventionné concerne l'école Amélie Gex qui propose de : « Favoriser le langage par l'utilisation du cinéma », avec comme objectifs de faire découvrir un nouvel art, de favoriser l'ouverture culturelle, de valoriser la langue, cela à travers la création de films.

L'Etat s'était engagé à verser à la Collectivité une subvention d'un montant égal aux dépenses prévues du projet retenu, soit un financement de 11 445 €.

En mai dernier, les services de l'éducation nationale n'ont pas signé la convention et ont indiqué un montant maximum de subvention fixé à 9270€.

Les modalités de versement de subvention restent inchangées. Il a été confirmé que la subvention sera versée avec un acompte de 30% après signature de la convention, puis 70% à l'issue du projet.

Par ailleurs, comme initialement prévu, la collectivité s'engage à accompagner et soutenir le projet en mettant à disposition des moyens humains et techniques (personnel, salle...) et en contribuant au financement des places de cinéma.

Madame le Maire rappelle que cela n'aura pas d'impact sur le projet et que les premières réalisations sont très réussies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

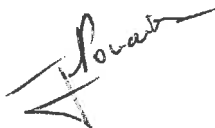
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention « notre école, faisons-la ensemble », avec l'Etat pour l'école Amélie GEX,
- **MET A DISPOSITION** les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à ce projet.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

